

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 23-déc.-2022

Date de révision 29-nov.-2022

Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 443923-5400002

ID du Produit 443923

Nom du produit DAP 18 + 46

Article

101015792B601 --- 600KG BB FR --- Engrais CE
DAP 18-46 - BB L Composition : 18 NT (18NA) 46PC (41,5 PE)
1010080229201 --- BULK --- Engrais CE
DAP 18-46 - vrac L
Composition : 18 NT (18NA) 46 PC (41,5 PE)
101005792B601 --- 600KG BB FR --- Engrais CE
DAP 18-46 - BB L Composition : 18 NT (18NA) 46PC (41,5 PE)
1010180229201 --- BULK --- Engrais CE
DAP 18-46 - vrac L
Composition : 18 NT (18NA) 46 PC (41,5 PE)

Numéro d'enregistrement REACH

Nom technique DAP 18:46 GRAN LIGHT

Synonymes DAP NP 18:46

Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Engrais, Industrielle, Professionnelle.

Utilisations déconseillées Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

AB "LIFOSA"
Juodkiškio 50
LT-57502 Kėdainiai
Lithuania
phone +370 347 66483
E-mail: info@lifosa.com

Fournisseur

EuroChem Agro France
68, rue de Villiers
F-92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél 33 (0)1 40 87 48 00
www.eurochemfrance.fr

Déclaration de responsabilité Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail ra.sds@eurochemgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC
+33 9 75 18 14 07

Numéro d'appel d'urgence: - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
France	ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Peut être nocif par contact cutané. Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	EC No (EU Index No)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Phosphate de diammonium 7783-28-0	60-<70	01-2119490974-22-0006	231-987-8	Aucune donnée disponible	-	-	-
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	10-<25	01-2119455044-46-0244	231-984-1	Aucune donnée disponible	-	-	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	1-<5	IMPURITY	232-188-7	Aucune donnée disponible	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Phosphate de diammonium 7783-28-0	2000	5000	5	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	2840	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Fluorure de calcium 7789-75-5	4250	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Éviter de respirer (les poussières, les vapeurs, les brouillards, les gaz).
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si nécessaire.
Ingestion	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Nettoyer la bouche avec de l'eau. Boire beaucoup d'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Traiter les symptômes.
------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Protéger de l'humidité. Garder sous clef.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Engrais. Tenir hors de portée des enfants. Tenir les personnes et les animaux à l'écart des zones traitées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protéger de tout contact direct avec l'eau ou une humidité excessive.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	-	-	-	TWA: 10.0 mg/m ³	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³	-	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ Ceiling: 5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ *	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ b*
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Phosphate de diammonium 7783-28-0	-	-	-	TWA: 6 mg/m ³	-
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	-	-	-	TWA: 0.02 mg/m ³	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³ STEL: 7.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³	-	-	TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 1.5 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ K*	TWA: 2.5 mg/m ³
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Fluorure de calcium 7789-75-5	NGV: 2 mg/m ³		-		TWA: 2.5 mg/m ³ STEL: 7.5 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	4 mg/g Creatinine (urine - before following shift) 7 mg/g Creatinine (urine - immediately after exposure or end of the shift)	-	8 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - at the end of the work shift 4.0 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - before the start of the work shift in the middle of the week	-
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Allemagne
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	3 mg/g creatinine - urine (Fluorides) - beginning of shift 10 mg/g creatinine - urine (Fluorides) - end of shift	4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift)	4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift)
Nom chimique	Hongrie		Irlande	Italie	Italie REL

Fluorure de calcium 7789-75-5	7 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 4 mg/g Creatinine (urine - Fluoride prior to next shift) 42 µmol/mmol Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 24 µmol/mmol Creatinine (urine - Fluoride prior to next shift)	2 mg/L (urine - Fluoride prior to shift) 3 mg/L (urine - Fluoride end of shift)	-	2 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - prior to shift 3 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - end of shift
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	5 mg/g Creatinine - urine (Fluorine) - end of shift	-
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Fluorure de calcium 7789-75-5	7.0 mg/g Creatinine - urine (Fluoride) - at the end of the work shift 4.0 mg/g Creatinine - urine () - before the next working day	-	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs Aucune information disponible

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	5 mg/m ³ [4] [6]

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Fluorure de calcium 7789-75-5	0.02 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1 mg/m ³ [4] [6]

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Fluorure de calcium 7789-75-5	0.37 mg/L	0.17 mg/L	0.0216 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	104.75 mg/L	21.8 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166. Lunettes de sécurité étanches.
Protection des mains	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Protection de la peau et du corps	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection respiratoire Filtre à particules conforme à EN 143.	Masque filtrant bucco-nasal. (FFP1).
Dangers thermiques	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
Autres équipements de protection	Aucune information disponible.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Éviter toute formation de poussières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	
Aspect	Granulés	
Couleur	beige	
Odeur	Aucun(e) Léger/légère.	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	155 °C	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Sans objet.
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Ininflammable
Limites d'inflammabilité dans l'air		Sans objet
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité	350 °C	Aucune information disponible
Température de décomposition		environ
pH	8	pH (en solution aqueuse) environ
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Sans objet
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Sans objet
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	@ 20 °C environ
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Sans objet
Pression de vapeur	0.0762 Pa	@ 20 °C environ
Densité relative	1.62 g/cm ³	@ 20 °C
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Caractéristiques des particules		environ
Granulométrie	3.0 mm	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	
Granulométrie:	Granulés 95 % du produit présente une granulométrie comprise entre 2,0 et 5,0 mm	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés explosives

N'est pas un explosif.

Propriétés comburantes

Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

Remarques Aucun(e).

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Voir la section 7 pour plus d'informations.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes d'azote (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniac.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Peut être nocif par contact cutané.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

> 5000 mg/kg > 5 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Phosphate de diammonium	> 2000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 5 mg/L (Rat) 4 h
Sulfate d'ammonium	= 2840 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
Fluorure de calcium	= 4250 mg/kg (Rat)	-	> 5070 mg/m ³ (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Phosphate de diammonium	-	LC50: =26.5mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 24.8 - 29.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =3.3mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =33mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-
Sulfate d'ammonium	-	LC50: =250mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: =480mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: =420mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: =18mg/L (96h, Cyprinus carpio) LC50: 32.2 - 41.9mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 5.2 - 8.2mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 123 - 128mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: =126mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	LC50: =14mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Sulfate d'ammonium	-5.1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Phosphate de diammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

Sulfate d'ammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Fluorure de calcium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	Application contrôlée sur les sols agricoles. Engrais.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.
Waste codes / waste designations according to EWC	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.
Autres informations	Engrais. Catalogue européen des déchets. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
Remarque :	Aucune information disponible

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
--	----------------

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2	
14.3	
14.4	
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Fluorure de calcium 7789-75-5	RG 32	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Engrais CE

Règlement (UE) 2019/1009 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE

Dispositions relatives aux précurseurs d'explosifs

Ce produit n'est pas soumis au règlement (UE) 2019/1148, toutefois toutes transactions suspectes, disparitions ou vols doivent être signalés aux autorités

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Phosphate de diammonium - 7783-28-0	Agent phytosanitaire

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Sulfate d'ammonium - 7783-20-2	Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm

Inventaires internationaux

TSCA	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC (Australie)	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA	- Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL	- Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS	- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS	- Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC	- Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL	- Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS	- Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC	- Inventaire australien des produits chimiques industriels

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

SVHC: Substances of Very High Concern for Authorization:

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	Méthode utilisée
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	D'après les données d'essai
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul

Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

29-nov.-2022

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité